

RI	ENSEIGNEMEN	ITS SUR LES VERS	EMENTS FERR	et décision d'ut	ILISER L'ÂGE DU CONJOINT	OU CONJOINT DE FAIT	
Α	RENSEIGNEM	ENTS PERSONNELS					
	Titre	Nom			Prénom	Init.	
	NAS (exigé par l'Ag douanes et du reve						
	Mon nº decompte						
	BMO Ligne d'action						
В	_		un conjoint ou un conjoint de fait plus jeune et s'il souhaite utiliser l'âge de ce dernier pour établir le montant des versements. Conventions du client applicables au FERR (fonds enregistré de revenu de retraite), je décide par la présente d'utiliser l'âge de mon				
	Conformément à l'A		Conventions du client à	applicables au FERR (fonds			
	Titre	Nom			Prénom	Init.	
			•		date de naissance de mon conjoint ou con ême si mon conjoint ou conjoint de fait o		
C	TYPE DE VERS	SEMENTS					
•	Minimum	□Choix du client			\$ Brut Net		
D	FRÉQUENCE D	DE VERSEMENTS					
·	Veuillez prendre les dispositions nécessaires pour que les versements de mon FERR autogéré me soient envoyés comme suit : Mensuellement						
Е		DATE DE VERSEMENTS					
	_	lte de début des versements : Le 10° jour du mois, ou					
	,			⊐ të 24ë jour du mois otre compte avant ou aprè	s la date		
F	RENSEIGNEM	ENSEIGNEMENTS BANCAIRES					
	Veuillez joindre un chèque portant la mention <u>annulé</u> afin que l'on puisse s'assurer de l'exactitude des renseignements.						
	Nom de la banque			Adresse de la banque			
	Nº de domiciliation		Nº de l'institution	№ du compte	2		
	OU Veuillez faire le dép mon compte BMO L d'action						
Signature du titulaire du régi					Date (AA/MM/JJ)		
G		n de l'héritier di	E LA RENTE (FER	R SEULEMENT) Pou	r toutes les provinces et tous	les territoires, sauf le Québec*	
	En ce qui concerne ce fonds de revenu de retraite et en vertu des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de l'Article 2, Partie B, paragraphe 5 du livret Conventions du client applicables au FERR, par les présentes, je désigne mon conjoint ou conjoint de fait comme héritier de la rente du FERR en cas de décès. Je me réserve le dre de révoquer cette désignation au moyen d'un écrit remis à BMO Ligne d'action.						
	Nom du conjoint ou conjoint de fait						
	NAS du conjoint ou conjoint de fait (exigé par l'Agence des douanes et du revenu du Canada)						
	Signature du titulaire du régime				Date (AA/MM/JJ)		
L	*Lois du Québec : Le s'y les lois du Québec s'ap	*Lois du Québec : Le système juridique québécois étant différent, il n'est pas possible de désigner un titulaire successeur (dans la demande de souscription) ou un bénéficiaire (sur le présent formulaire) lorsque les lois du Québec s'appliquent. Une telle désignation serait sans effet. La désignation d'un titulaire successeur ou d'un bénéficiaire doit être faite dans un testament ou un autre document écrit conforme au règles québécoises entourant les discositions testament au un autre document écrit conforme au règles québécoises entourant les discositions testament ou un autre document écrit conforme au règles québécoises entourant les discositions testament au un autre document écrit conforme au règles québécoises entourant les discositions testament au un autre document écrit conforme au règles québécoises entourant les discositions testament au un autre document écrit conforme au règles québécoises entourant les discositions testament au un autre document écrit conforme au règles québécoises entourant les discositions testament au un autre document écrit conforme au règles québécoises entourant les discositions testament au un autre document écrit conforme au règles québécoises entourant les discositions testament au un autre document écrit conforme au règles québécoises entourant les discositions testament au les designations de la conforme de la comment de la conforme de l					